

D 2024 12 09 100

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX 12 Septembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 6 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze septembre, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence d'Olivier GUICHARD, Maire.

**Présents** : O. GUICHARD, C. BIOLAY, M. GIRIAT, S. MANFRINI, W. DELAVENNE, M-C. ROCH, M. FOURNIER, M. GALLET, Y. DUMAS, D. GANNE, R. OTZENBERGER, M. GRENIER, C. TOWNSEND, L. JACQUEMET, P. GUINOT, A. NEUSSER

**Absents excusés** : Michèle GALLET, J. DAZIN, J-M. PALINIEWICZ, A. BOUSSER, M. LAPTEVA, J-O. RABOT, G. MASRARI, H. GRANGE, J. DIZERENS, M. CHALENDAR

**Absents** : V. KRYK

**Procurations** : Michèle GALLET à M. GALLET, J-M. PALINIEWICZ à W. DELAVENNE, A. BOUSSER à C. BIOLAY, J-O. RABOT à M-C. ROCH, G. MASRARI à A. NEUSSER, H. GRANGE à S. MANFRINI, J. DIZERENS à P. GUINOT, M. CHALENDAR à R. OTZENBERGER

**Assistaient** : I. GOUDET, directrice générale des services, A. SANCHEZ, directeur général adjoint, J. BRUNET, assistante du Maire

## 2. Ressources Humaines – Modification du tableau des effectifs

### Pour les services techniques

#### Recrutement responsable espaces verts

Suite au recrutement du responsable du service des espaces verts à compter du 15 septembre 2024, il convient de supprimer les postes ouverts sur les grades suivants : adjoint technique, adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe, adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe, agent maîtrise principal de 2<sup>ème</sup> classe, agent maîtrise principal de 1<sup>ère</sup> classe, technicien, technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe, technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

### Pour le service enfance

#### Animateur du service enfance

Il convient de créer un poste d'animateur périscolaire à temps complet sur le grade d'adjoint d'animation, à compter du 26 août 2024, afin de compléter l'équipe en place.

### Responsables de restauration collective

Suite au recrutement des deux agents sur les postes de responsable de la restauration collective à temps complet, il convient de supprimer les postes ouverts préalablement à temps non complet 28 heures hebdomadaires sur les grades d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe et adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe.

L'agent recruté sur le poste de responsable de la restauration collective de l'école Arc-en-ciel occupait un poste à temps non complet de 26 heures hebdomadaires. Pour le bon fonctionnement du service il lui a été proposé d'augmenter son temps de travail de 2 heures hebdomadaires et de

porter son temps de travail à temps non complet à 28 heures hebdomadaires. Il convient donc de supprimer un poste d'adjoint technique à temps non complet, 26 heures hebdomadaires.

Le second poste ouvert sur le grade d'adjoint technique à temps non complet, 28 heures hebdomadaires est à supprimer, car l'agent recruté sur le poste de responsable de la restauration collective pour l'école des bois est sur un poste à temps complet.

#### Agents de restauration collective

Afin de remplacer les agents de restauration collective recrutés sur le poste de responsable de la restauration collective à compter du 29 août 2024, il convient d'ouvrir 2 postes, à temps complet, 35 heures hebdomadaires, sur les grades d'adjoint technique.

#### ATSEM

Les deux ATSEM ont été recrutées au 28 août 2024. Il convient donc de supprimer les postes ouverts préalablement, à savoir 2 postes d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe et d'ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet 32 heures hebdomadaires, et 2 postes d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe et adjoint principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet 32 heures hebdomadaires.

#### Pour le service accueil et état-civil

##### Agent d'accueil, état-civil et élections

Pour renforcer l'accueil du public et permettre à l'agent d'accueil actuellement en poste de prendre des jours de repos et de partir en formation, un second agent d'accueil et d'état-civil est recruté, sur le grade d'adjoint administratif, à partir du 5 septembre 2024, à temps complet.

Il convient donc de supprimer les postes ouverts sur la délibération du 11 juillet 2024, à savoir, adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe, rédacteur, rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe et rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe, à temps complet, à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

L'agent précédemment en place étant parti à la retraite, il convient de supprimer son poste, au 1<sup>er</sup> septembre 2024, sur le grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.

#### Pour le service sport

##### Agent en charge de l'entretien du gymnase

L'agent en charge de l'entretien du gymnase ayant été recruté il convient de supprimer les postes ouverts en amont, à savoir un poste d'adjoint technique à temps complet et un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

#### Avancement de grade

Deux agents ont bénéficié d'un avancement de grade au 1<sup>er</sup> septembre sur le grade d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet. Il convient donc de supprimer les grades d'adjoint d'animation à temps non complet au 1<sup>er</sup> septembre 2024.

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- **SUPPRIME** un poste d'adjoint technique, adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe, agent de maîtrise principal de 2<sup>ème</sup> classe, agent de maîtrise principal de 1<sup>ère</sup> classe, technicien, technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe et technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.
- **SUPPRIME** un poste d'adjoint technique, deux postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, et deux postes d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe, à temps non complet 28 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.
- **SUPPRIME** un poste d'adjoint technique à temps non complet, 26 heures hebdomadaires, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.
- **SUPPRIME** un poste d'adjoint technique à temps complet, et un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.
- **SUPPRIME** deux postes d'adjoint d'animation à temps non complet, 32 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.
- **SUPPRIME** un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.
- **SUPPRIME** un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe, rédacteur, rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe et rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe, à temps complet, à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2024. Recrutement
- **CRÉE** un poste d'adjoint d'animation, adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe et adjoint d'animation de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 26 août 2024.
- **CRÉE** deux postes d'adjoint technique à temps complet à compter du 29 août 2024.
- **DIT** que les dépenses seront inscrites au BP 2024.

Fait à Ornex, le 16 septembre 2024

La secrétaire de séance,  
C. BIOLAY

Le Maire,  
O. GUICHARD

Certifié exécutoire le : 19 septembre 2024

Affiché le : 19 septembre 2024

**Willy DELAVENNE**  
2<sup>ème</sup> adjoint



Monsieur le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.